



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE
ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'AUDIT
DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DE GESTION DES EAUX
PLUVIALES URBAINES ET ETUDE STRATEGIQUE DES MODES DE GESTION -
ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation ayant pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'audit des services d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines et étude stratégique des modes de gestion sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, sous la forme d'un accord cadre sans montant minimum et avec un montant maximum de 200 000 € HT, pour une durée de 4 ans à compter de sa notification,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commissions d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 14 juin 2022, a décidé de retenir la proposition économiquement la plus avantageuse du groupement conjoint COLLECTIVITES CONSEILS (mandataire) / AMODIAG / SORBA PAYRAU Avocats, situé à Paris (75014), 69 avenue du Maine, pour un montant issu du détail estimatif de 76 025 € HT pour les missions 1 à 4 et 1 125 € HT pour la mission 5, soit un total de 77 150 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un accord cadre ayant pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'audit des services d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines et étude stratégique des modes de gestion, conclu avec un montant maximum de 200 000 € HT, pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du contrat, avec le groupement conjoint COLLECTIVITES CONSEILS (mandataire) / AMODIAG / SORBA PAYRAU Avocats, situé à Paris (75014), 69 avenue du Maine.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le ..**16**.**SEP. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GAQUÈRE Raymond

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **16 SEP. 2022**

Et de la publication le : **16 SEP. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GAQUÈRE Raymond